

### LE MOT DU CONSEIL MUNICIPAL



*Le maître mot de cet automne semble être la sobriété. Une sobriété qui compte tenu du contexte climatique, énergétique et international est devenue une nécessité. La sobriété n'est pas un vilain mot, un retour en arrière. C'est au contraire une prise de conscience, une manière d'agir, un credo.*

*Cela peut s'illustrer à l'échelle communale par des petites choses de la vie quotidienne, parfois symboliques comme la participation au jour de la nuit, une plus grande attention et gestion économe des ressources en eau, ou les multiples actions et exemples de covoiturage, prêts et réemploi entre habitants. La commune intègre déjà la sobriété dans ses projets : la rénovation énergétique des logements communaux, la modernisation des équipements d'éclairage public, la réhabilitation de l'ancienne école, les travaux sur le réseau d'eau et au captage de la Loubatière...*

*Quand la sobriété est préparée et anticipée, donc à priori moins subie ; quand elle est expliquée et accompagnée, elle devient un levier et moteur pour un développement harmonieux et durable du village. La sobriété constitue d'ailleurs l'un des éléments clés de transition écologique avec l'efficacité et le développement des énergies renouvelables. C'est avec ce principe en tête d'une sobriété anticipée, partagée et préparée que la commune agit et l'intègre à ses projets, par nécessité mais surtout par conviction.*

*Cyr PIATON pour le conseil municipal*

### LES NOUVELLES DE LA PLACE-FORTE

#### COMMUNICATION - GOUVERNANCE PARTAGÉE

##### Communication - réseaux sociaux



- **Nous vous rappelons que le "Whatsapp du village" est un outil des villageois. Il est destiné aux informations pratiques et à l'entraide au sein du village, dans le respect des individus, de leurs opinions et de la vie privée.**



- Pour les messages personnels ou réponse à une personne, privilégiez une réponse ciblée plutôt que collective. Sur whatsapp, vous pouvez répondre directement au message d'une personne en cliquant sur son nom! Cela évite des messages personnels envoyés à tous, qui noient les messages importants ou/et collectifs. !! Vérifiez les sources des messages.



*Si vous souhaitez être inscrit au groupe Whatsapp du village : adressez-vous au cercle Communication ou à tout autre utilisateur administrateur.*

## Site internet-application cercles

Le site internet participatif est en ligne : <https://cercles.montdauphin-vauban.fr/>  
Les cercles déjà activés sont les suivants: Communication - Solidarité - Eclairage public - Escalade - Réhabilitation Ancienne école - Aménagement Cavalier 104 - Fleurissement - Solidarité Ukraine - Potager communaux

## De nombreuses informations sont à votre disposition dans le hall de la mairie.

Référentes communication : Barbara Fougnon, Camille Rouzet, Pomme-Elise Mazuel

## BIEN VIVRE ET CADRE DE VIE

### Aide de la commune aux activités extrascolaires

La commune de Mont-Dauphin offre aux enfants du village une aide financière pour la pratique d'une activité culturelle ou sportive, ou forfait saison Queyras. Cette aide sera versée à l'organisme choisi par les parents et déduite de la facture. Pour en bénéficier, les enfants doivent être domiciliés à Mont-Dauphin et ne pas avoir plus de 16 ans au 30/06/2023. L'aide est plafonnée à 60 € et limitée à une seule activité.

#### Documents à fournir pour les activités :

- Attestation d'inscription année 2022/2023 à une activité sportive, culturelle, etc (à demander à l'association ou organisme concerné)
- RIB de l'association ou organisme

#### Eléments à fournir pour les forfaits ski Queyras :

- Nom, prénoms et date de naissance des enfants (la Mairie se charge de communiquer la liste à la Régie Syndicale des stations du Queyras). Dans le cas d'une première demande ou si votre situation a changé : Copie livret de famille et justificatif de domicile.

N.B. pour les enfants inscrits à l'école de musique : il n'est pas utile de faire une demande, la Communauté de Communes nous transmet directement la liste.

### **Documents à fournir (papier ou mail) au plus tard le 15 octobre 2022**

### **Forfait de ski enfant gratuit**

La station de Risoul délivre des forfaits de ski gratuits aux enfants du canton. Les enfants bénéficiaires doivent être domiciliés à Mont-Dauphin et âgés au plus de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Documents à fournir :

- Un support magnétique de la station de Risoul uniquement
- Une photo récente avec au dos les nom, prénom et date de naissance
- Si vous avez perdu le support magnétique, ou s'il s'agit d'une première demande, joindre un chèque de 2 €.

### **Date limite de dépôt des demandes : au plus tard le 05 novembre 2022**

## Permanence France services

Les agents France Services vous renseignent et vous accompagnent

- Administratif avec l'accompagnement des démarches en ligne,
- Emploi en vous aidant dans vos recherches, et services aux entreprises,
- Obtenir un rendez-vous avec les services administratifs et partenaires,
- Autres services : aides sociales, retraite, logement, santé, transports, ...

N'hésitez pas à contacter Vadim Mougnot : 07 65 18 58 93  
[vadim.mougnot@comcomgq.com](mailto:vadim.mougnot@comcomgq.com)

Prochaines permanences en mairie de Mont-Dauphin de 10h à 12h en salle du conseil (Rez-de-chaussée) : 14/11, 12/12, 09/01, 13/02, 13/03, 15/05, 12/06

## **Circulation / stationnement :**

- La vitesse est limitée dans l'ensemble de la place-forte à 30 km/h.
- Le stationnement reste interdit dans la rue Catinat (jusqu'au monument aux morts), rue de l'Arsenal (jusqu'à la Place d'Armes), et rue Rouget de l'Isle, tout comme sur les trottoirs.
- Le stationnement aux intersections des rues est à éviter car potentiellement dangereux (code de la route).
- La circulation motorisée n'est pas autorisée dans la plantation et sur sentiers (sauf service et autorisation)

**A partir du 15 novembre, les équipements hiver sont requis pour les véhicules. En cas de chute de neige prévue ou avérée, le stationnement est interdit dans les rues du village. Merci de vous stationner sur le parking de l'Arsenal ou Place Vauban. Certains emplacements de stationnement seront également interdits et réservés au stockage de la neige.**

Référents : Yann Foutieau : [yann.foutieau@yahoo.fr](mailto:yann.foutieau@yahoo.fr) / Cyr Piaton

## **Ecole d'Eygliers - Mont-Dauphin**

Pour cette rentrée 2022, quelques changements au niveau de l'école primaire. Mme Lise Simionato est la nouvelle directrice, enseignante des CM. A noter également l'arrivée d'Anne-Laure Rousset en remplacement pour les CM le jeudi et les maternelles le mardi.

L'école recense 76 élèves inscrits sur 4 classes, dont 9 Mont-Dauphinois. Les élèves sont répartis selon des classes à 2 niveaux : Maternelles (23 élèves), CP-CE2 : 18 élèves, GS-CE1 : 20 élèves, CM1-CM2 : 15 élèves

Des travaux pour le réaménagement de la cour et sa reperméabilisation (cour oasis) sont en cours d'élaboration.

Pour échanger au sujet des thématiques de l'école, vous pouvez contacter Barbara Fougnon au 06 30 32 15 22, déléguée à la vie scolaire.

Ecole d'Eygliers : Standard: 07 64 78 44 87

## **Nettoyage des réservoirs**

Le nettoyage bi-annuel des réservoirs d'eau potable est programmé les **mercredi 19 et vendredi 21 octobre**. L'aide de volontaires villageois sera la bienvenue.



Merci de vous rapprocher de Manu Borel pour les aspects pratiques de cette opération. Cette opération ne devrait pas entraîner de coupure d'eau.

## **Vente des fruits et légumes issus du jardin historique communal**

Une vente des fruits et légumes issus du jardin historique aura lieu **le vendredi 14 octobre de 16h à 17h** (et le 17 octobre aux mêmes horaires selon le stock restant) **au garage communal**, rue Cabrié : courges, carottes, poireaux, choux-raves, betteraves, blettes, choux cabus frisés et rouges, pommes, poires.

## **Mise au pillage de bois de chauffage**

Suite à l'abattage d'arbres morts, du bois de chauffage (mélèze et pin secs) sera mis au pillage, et à récupérer à partir du 14 octobre : esplanade derrière le cimetière et derrière l'église.



## **Contrôle des équipements de défense incendie**

Un contrôle des poteaux incendie de la commune sera réalisé le 16 novembre 2022 après-midi. Ce contrôle réalisé par le SDIS peut entraîner quelques perturbations sur le réseau d'eau potable.

## Prévention de la délinquance - Violences familiales et aux femmes

Camille Rouzet est la conseillère municipale référente sur ces sujets. Elle est formée et disponible pour vous écouter, en toute discrétion : 06 68 83 26 28. Numéro vert, Violences faites aux femmes : 3919

## VIE ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Commerce ambulant, le mardi après midi (16h - 18h), place Vauban devant le pavillon des officiers :
  - **Michel Aillaud**, fruits et légumes de saison
  - Attention, L'épicerie Vrac Adabra a cessé son activité fin septembre.
- Possibilité de commander du **poisson/fruits de mer**. Livraison, le vendredi. Inscription : [Poiscaille - le circuit court de la mer](#)

## INFORMATIONS DIVERSES

### Démarches d'urbanisme

Vous pouvez désormais déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous format numérique en vous connectant sur le site dédié GNAU (Guichet National des Autorisations d'Urbanisme). <https://urbanisme.geomas.fr/gnau>  
Il vous est toujours possible de déposer (ou envoyer par la Poste) en Mairie le dossier en format papier.

### Site classé - quelques rappels

Mont-Dauphin (fortifications, fossés, bâtiments) est classé parmi les monuments historiques depuis 1966. Les abords de la place forte sont "site classé" depuis août 2015. A ce titre, certaines réglementations spécifiques s'appliquent :

- Travaux dans la place forte : Tous les travaux (hors travaux d'aménagement intérieur) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en Mairie.
- Drones : Le survol de Mont-Dauphin est soumis à autorisation, de la part de la commune (domaine public), du ministère de la culture (CMN), du ministère des armées ou des propriétaires.
- Camping/caravaning : Le camping est interdit au sein ainsi qu'aux abords de la place forte, sauf éventuelle dérogation. (Art. R111-33 du code de l'urbanisme)

## DU CÔTÉ DU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX



La **billetterie-boutique** est ouverte :

**Octobre à mai** : du mardi au dimanche : 10h-12h / 14h-17h  
Renseignements : Pavillon de l'horloge, Tél. : 04.92.45.42.40

Le "**monument**" (fortifications, bâtiments militaires) est ouvert en visites commentées

**Octobre à décembre** : les mercredi samedi et dimanche à 14h30

### Exposition "**Little Big Horn**" par **Ousmane Sow**

**Octobre à mai** : samedi et dimanche à 14h45 et 15h45

Le Centre des Monuments Nationaux dispose également d'une **e-billetterie**. Il est recommandé de réserver son billet en ligne du fait des jauges réduites. La e-billetterie concerne les visites commentées, l'exposition « Little Bighorn » <http://www.place-forte-montdauphin.fr/>

**Escape game "Les Revenants de Mont-Dauphin"** les jeudis 27/10 et 03/11 à 10h15, 14h15 et 16h15

### Aménagement de l'aire de jeux

L'aire de jeux est désormais pleinement opérationnelle.

La commune a bénéficié pour cette opération de renouvellement et nouveaux jeux d'un financement de la région SUD de 70 %, soit 12 000 €

### Voirie communale : réfection des les places



Des travaux sont prévus pour la réfection des places dans le village : Rosaguti, Marquis de Larray, Vauban et espaces de stationnement de la caserne Campana. Ces travaux consisteront à la reprise de l'enrobé, l'amélioration de l'écoulement pluvial et du stationnement, et ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la région SUD.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Charles Queyras TP (St Crépin) début novembre en principe du 7 au 10 novembre.

### Eclairage public

Le Schéma Directeur de l'Éclairage Public mené par le bureau d'études Genilum et le SIGDEP (Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public) a été présenté en juillet, et consistait à définir et décrire un projet de rénovation du parc d'éclairage public pour les communes du SIGDEP.

Pour la commune, ce schéma prévoit une rénovation globale des équipements :

- Une remise aux normes des armoires et du réseau
- Une réparation de l'éclairage extérieur (remparts) avec changement LED des projecteurs endommagés sans changer l'ensemble du parc en très bon état.
- Le changement de l'ensemble des lanternes et candélabres 4 faces du village pour des LED gradables.

La commune a confirmé son intention de s'inscrire dans un projet de rénovation de l'éclairage public commun avec le SIGDEP. Les modalités techniques, financières et le montage de l'opération seront définies ultérieurement en coordination avec le SIGDEP.

### Captage de La loubatière

Des travaux de mise en conformité du captage sont nécessaires. La déclaration d'utilité publique est en cours. Les travaux envisagés consistent à agrandir et sécuriser le périmètre de protection, reprendre les 3 drains du captage, reprendre le génie-civil du collecteur, reprendre le terrain et sentier détériorés par un glissement de terrain, et d'autres travaux annexes (compteur, calibrage, robinet de prélèvement...).

### Réhabilitation de l'Ancienne école

L'agence d'urbanisme et d'architecture KUB, située à Forcalquier, a été retenue pour mener l'étude de programmation architecturale sur le bâtiment de l'ancienne école.

Cette étude permettra de définir le projet de rénovation du bâtiment en répondant au mieux aux besoins du village.

L'étude comporte un volet de concertation et participation citoyenne, qui associera via le comité de pilotage élus et citoyens, dans la construction de ce projet. Les premiers temps de travail sont prévus en fin d'année 2022.



#### Ordures ménagères : tarification incitative

La communauté de communes du Guillestrois-Queyras a décidé de mettre en place la tarification nous incitant à trier davantage les ordures ménagères.

Ainsi tous les moloks ORDURES MÉNAGÈRES de Mont-Dauphin ont été équipés d'un lecteur de badges début juillet. Le badge est remis à l'occupant de chaque logement, et reste attaché à la redevance des propriétaires. Il permet le contrôle de l'accès au point d'apport volontaire (molok) concerné et à la déchèterie. Aujourd'hui tous les emballages sont recyclables, le traitement des déchets non recyclés (par enfouissement) est facturé d'une manière exponentielle, ce qui va peser toujours plus lourd sur les charges des ménages. Nous inciter à plus et mieux trier est indispensable.

La nouvelle facturation ne se fera qu'en 2024 selon le nombre de sacs déposés aux ordures ménagères, après le tri de vos déchets. **Le système de tarification incitative permet ainsi de payer au plus juste les services liés aux déchets non recyclables et à leur collecte.**

Informations : <http://www.comcomqg.com>

#### Déchets spéciaux et dépôts sauvages

**La déchèterie de Guillestre est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.** Les déchets volumineux, déchets verts et cartons y seront mieux triés et valorisés.

#### Compostage

**Le compost** des points de compostage collectifs de Mont-Dauphin (rue de l' Arsenal et jardins potagers) **est mûr.** Vous pouvez vous servir librement.

Pour les infos sur le compostage ou pour toute question : 04.92.45.59.91 - [valorisation@smitomga.com](mailto:valorisation@smitomga.com) ; <https://www.smitomga.com/pages/composter/>

***Mieux trier, et composter vous permet de réduire sensiblement vos quantités de déchets.***

Référents : Cyr Piaton et Barbara Fougnon

#### **Aide aux familles pour le transport scolaire**



Pour l'année scolaire 2022/2023, votre (vos) enfant(s) bénéficie(nt) des services de transport scolaire organisés par la Région SUD avec la carte d'abonnement Zou!

**La Communauté de communes du Guillestrois-Queyras** a décidé de **reconduire l'aide accordée aux familles** de son territoire pour les élèves des écoles primaires, collèges et lycées.

L'aide accordée s'élève à :

- 60 euros par élève pour un paiement par les familles du plein tarif
- 45 euros par élève pour un paiement par les familles du tarif réduit

Pour bénéficier de cette prise en charge, un formulaire est disponible en mairie ou en téléchargement sur le site internet de la Communauté de communes.

**Les demandes**, accompagnées des pièces justificatives, **sont à déposer auprès de votre mairie de résidence avant le 31/12/2022.** Le versement de cette aide sera effectué au plus tard le 31/03/2023.

## DERNIÈREMENT DANS LA PLACE FORTE

Le village s'est animé ces derniers mois de nombreuses animations et activités variées. Avec un coup de projecteur sur la culture et notre patrimoine. Il y en avait pour tous les goûts et tous les âges :

Pas forcément dans l'ordre, fête de la contrebande, grand feu de la Saint-Jean, concours de boule, concerts de musique classique du festival Muscial Guil Durance ou jazz avec les 5 continents, balades thématiques et conférence historique du Comité UNESCO de Mont-Dauphin, escape-game en plein air, prestations artistiques, découverte du jardin historique, danse contemporaine et acrobatie lors du festival Verticalité, expositions photos, repas de village, concert de chants occitans, visites décalées, spectacles pour enfants, ...

Prouvant s'il le fallait encore, la grande attractivité de Mont-Dauphin au niveau artistique et culturel et la richesse de la vie associative locale.



## VIE ASSOCIATIVE

### **Comité des fêtes**

Contact : Aude Mazuel - [comitedesfetes.montdauphin@gmail.com](mailto:comitedesfetes.montdauphin@gmail.com)

### **Comité de soutien UNESCO**

Contact : André Frezet - [asso.montdauphinunesco@orange.fr](mailto:asso.montdauphinunesco@orange.fr)

### **Ascendance**

Contact : Isabelle Bazin-Mazuel - [asso.ascendance05@gmail.com](mailto:asso.ascendance05@gmail.com)

## AGENDA - A VENIR

- 15 octobre**                      **Jour de la nuit** : extinction de l'éclairage public à partir de 22 heures
- 19 et 21 octobre**                **Nettoyage des réservoirs d'eau potable**
- 16 au 20 novembre**            **Congrès national du syndicat des accompagnateurs en montagne SNAM**
- 26 et 27 novembre**            **Portes ouvertes des artisans**  
Retrouvez plus d'une vingtaine de créateurs dans le village de la place-forte : artistes, artisans et leurs invités.  
**EXPO VENTE** : Artisanat d'art, Arts graphiques et plastiques, Gourmandises et Savoir-faire  
Les 26 et 27 novembre 2022 de 10h à 19h



## BIENVENUE

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Mont-Dauphinois et Mont-Dauphinoises!

## CONTACTS

**Vous pouvez contacter la municipalité est**  
par mail [mairie.montdauphin@orange.fr](mailto:mairie.montdauphin@orange.fr)  
ou téléphone : 04 92 45 18 34

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le lundi et le jeudi de 14h à 18h, et le mardi de 8h à 12h, et sur rendez-vous. (Hors congés)

***Le prochain conseil municipal aura lieu le 5 novembre à 9h30  
salle du conseil***

Rédaction : C. Piaton, C. Rouzet, Relecture : C. Sibourd // Crédits photographiques : C. Piaton